

**Termes de références Audit Financier pour le projet :**  
**« Emergence du premier réseau de grands itinéraires de randonnée du Moyen-Orient »**

**Généralités :**

**Entité :** « AFRAT »

**Objet :** Audit du Projet : « Emergence du premier réseau de grands itinéraires de randonnée du Moyen-Orient »

**Période à auditer :** Juin 2023-Mai 2026

**Date limite de dépôts des offres :** 01/03/24

**Date estimée de démarrage :**

- Réunion de cadrage : Avril 2024
- Réalisation et restitution de l'audit financier intermédiaire : Mars 2025
- Réalisation et restitution de l'audit financier final : Août 2026

**Lieux de l'audit :** Autrans, 38880

## Table des matières

I.	Avant-propos .....	3
II.	Description du projet.....	3
III.	Objectif de l’audit.....	6
IV.	Organisation de l’audit .....	7
	IV1. Méthodologie et approche de l’audit .....	7
V.	Déroulement et Etendue de l’audit.....	7
	V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur.....	7
	V2. La réalisation d’un audit financier intermédiaire.....	7
	V3. La réalisation et la restitution de l’audit financier final .....	8
VI.	Rapports à fournir .....	8
VII.	Documents de référence .....	9
VIII.	Proposition technique et financière.....	9
IX.	Traitements des applications .....	9
	IX.1 Evaluation des applications.....	10
	IX.2 Budget .....	10
X.	Envoi des offres .....	10
XI.	Annexes .....	11
	<b>ANNEXE 1 Budget du Projet .....</b>	<b>12</b>
	<b>ANNEXE 2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement .....</b>	<b>25</b>
	<b>ANNEXE.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social .....</b>	<b>31</b>

## I. Avant-propos

L'Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT) œuvre depuis 1965 dans le domaine de la formation et du développement. Les projets accompagnés touchent principalement les espaces ruraux et de montagne et leurs habitants en France et à l'étranger.

## II. Description du projet

Le programme d'émergence du premier réseau d'itinéraires de grande randonnée en Jordanie, Liban et Palestine entend répondre à la volonté de créer un outil commun pertinent pour amorcer une réflexion et un développement global à l'échelle sous régionale autour de la gestion, la structuration et l'animation des sentiers de randonnée, tout en prenant en compte les enjeux liés à la transition écologique. Epine dorsale de ce projet, le tourisme de randonnée apparaît comme vecteur de développement économique local et de gouvernance territoriale. L'adaptation des pratiques d'accueil touristique contribue à répondre aux défis d'adaptation générés par le changement climatique.

Durée	36 mois
Budget total contractuel	2 769 231 € €
Lieux	Jordanie, Palestine, Liban, France
Objectifs de l'action	<p>Objectif Global : Formaliser un cadre d'échanges, d'études, de partage d'expériences, de mutualisation des bonnes pratiques et de développement économique commun pour développer les territoires ruraux de façon raisonnée, par le tourisme de randonnée.</p> <p>Objectifs Spécifiques</p> <p><u>Objectif Spécifique 1</u> : Préfigurer la mise en place d'un réseau d'itinéraires de grande randonnée.</p> <p><u>Objectif Spécifique 2</u> : Développer l'économie locale par le soutien d'initiatives innovantes le long des itinéraires</p> <p><u>Objectif Spécifique 3</u> : Analyser et anticiper les effets du changement climatique sur le tourisme de randonnée et sensibiliser les acteurs pour favoriser les bonnes pratiques en matière d'adaptation ainsi que la préservation des milieux.</p>
Bénéficiaires directs	300 acteurs clés des territoires dont 30% des femmes et 25% de jeunes, 80 acteurs clés de l'itinérance et des changements climatiques dont 30% de femmes et 10% de jeunes, 25

	<p>porteurs de projets dont 30% de femmes et 30% de jeunes ; 720 élèves dont 40% de femmes, 24 enseignant.e.s, 500 prestataires touristiques et 220 représentants de communautés locales, 960 riverains des sentiers, 150 randonneurs, 12 TO , 3 journalistes spécialisés, 15 organisations jeunesse</p>
Bénéficiaires indirects	<p>4 500 touristes, 15 000 habitants des régions traversées par les sentiers, 45 établissements scolaires</p>
Résultats attendus	<p>R.1.1 : Le diagnostic et l'analyse du contexte de chaque pays, des compétences et besoins de chaque organisation sont réalisés</p> <p>R.1.2 : Le modèle de gouvernance du réseau est défini et adopté</p> <p>R.1.3 La promotion du réseau est assurée via la création et la publication d'outils de promotion</p> <p>R.2.1 L'impact économique du tourisme de randonnée est évalué et des outils de suivi et d'évaluation sont partagés au sein et par le réseau</p> <p>R.2.2 Des fonds d'appui thématiques pour les communautés locales sont publiés et mis en place dans chaque pays partenaire</p> <p>R.2.3 Les initiatives récompensées sont promues à travers des événements et des outils de communication</p> <p>R.3.1 Des données sur l'itinérance et le changement climatique sont collectées et analysées</p> <p>R.3.2 Un programme commun de sensibilisation au changement climatique et à la protection de l'environnement est mis en place par le réseau dans chaque pays partenaire</p>
Activités principales	<p>Activités pour Résultat 1.1 :</p> <p>Activité 1.1.1 : Réaliser un diagnostic sectoriel et organisationnel par pays et par organisation.</p> <p>Activité 1.1.2 : Conduire une étude de benchmarking mettant en évidence les bonnes pratiques des réseaux d'itinéraires de randonnée existants dans le Monde</p> <p>Activité 1.1.3 : Identifier et cartographier les acteurs et initiatives clés dans chaque pays partenaires</p> <p>Activités pour Résultat 1.2 :</p> <p>Activité 1.2.1 : Organiser un séminaire, à destination des membres du consortium, pour déterminer les objectifs, valeurs et la vision du réseau</p>

Activité 1.2.2 : Organiser un événement de lancement du projet et signer une charte commune  
Activité 1.2.3 : Créer des groupes de travail et animer des comités annuels impliquant le réseau et ses partenaires  
Activité 1.2.4 : Définir une stratégie, un plan d'action et un modèle économique pour le réseau

Activités pour Résultat 1.3 : La promotion du réseau est assurée via la création et la publication d'outils communs

Activité 1.3.1 : Elaborer un plan marketing pour le réseau.

Activité 1.3.2 : Créer cinq outils de promotion

Activité 1.3.3 : Participer à trois salons internationaux

Activité 1.3.4 : Organiser un éducteur sur quatre itinéraires de randonnée à destination de la presse et des tour-opérateurs

Activités pour Résultat 2.1 :

Activité 2.1.1 : Conduire une étude de benchmarking autour des activités génératrices de revenus inspirantes le long de sentiers de randonnée

Activité 2.1.2 : Collecter des données sur les habitudes et les attentes des randonneurs, dans le but d'identifier des sources de revenus touristiques stables et durables

Activités pour Résultat 2.2 :

Activité 2.2.1 : Organiser une formation "fonds d'appui" à destination des communautés locales dans chaque pays partenaires

Activité 2.2.2 : Mise en place des fonds d'appui

Activité 2.2.3 : Organiser des échanges d'expériences sur les fonds d'appui à destination des communautés locales

Activités pour Résultat 2.3 :

Activité 2.3.1 : Créer un prix par catégorie d'initiatives et promouvoir les gagnants par le biais d'un village des initiatives lors d'un événement annuel du réseau.

Activité 2.3.2 : Promotion des initiatives financées via les outils de communication du réseau

Activités pour Résultat 3.1 :

Activité 3.1.1 : Créer une base de données des parties prenantes à l'itinérance et au changement climatique dans chaque pays partenaire

Activité 3.1.2 : Dresser un état des lieux des études relatives au changement climatique à l'échelle nationale, pour les quatre pays partenaires, et internationale

Activité 3.1.3 : Mener une enquête dans chaque pays partenaire à destination des randonneurs nationaux et

	<p>internationaux pour identifier leurs attentes en termes de protection de l'environnement/changement climatique le long des sentiers</p> <p>Activités pour Résultat 3.2 :</p> <p>Activité 3.2.1 : Organiser des consultations publiques dans chaque pays partenaires afin de définir les activités prioritaires à mettre en place en matière de protection de l'environnement/changement climatique</p> <p>Activité 3.2.2 : Créer et animer une campagne de sensibilisation intensive visant les prestataires touristiques, les autorités locales et les communautés traversées par les itinéraires de randonnée</p> <p>Activité 3.2.3 : Créer des outils de sensibilisation dédiés aux questions environnementales/changement climatique</p> <p>Activité 3.2.4 : Organiser des activités et échanges scolaires sur la faune et la flore locales le long des sentiers</p> <p>Activité 3.2.5 : Mettre en place un programme commun de formation pour adapter les capacités des prestataires touristiques et des autorités locales aux défis du changement climatique</p> <p>Activité 3.2.6 : Écrire, diffuser et appliquer une charte commune de bonnes pratiques environnementales pour les membres du consortium et les partenaires des trois sentiers</p>
--	---

### III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par L'AFRAT, financé à hauteur de 65% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par l'AFRAT pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 2
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

## IV. Organisation de l'audit

### IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

### IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement :

- au siège de l'AFRAT, situé 314 chemin du Manoir, 38880 Autrans

## V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en trois temps

### V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

### V2. La réalisation d'un audit financier intermédiaire

- S'assurer que toutes les dépenses de la première tranche du projet ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier de la tranche 1 du projet
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur pour la tranche 1 du projet
- Faire des recommandations à l'AFRAT pour améliorer les procédures de mise en œuvre et suivi de dépenses en prévision de l'Audit final

### V3. La réalisation et la restitution de l'audit financier final

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses de la tranche deux du projet ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses de la tranche deux reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur pour la tranche 2 du projet.
- Consolider les audits de la tranche 1 et de la tranche 2.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de l'AFRAT ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

### VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier intermédiaire et final décrite dans la partie V2 et V3 devra avoir lieu après restitution du rapport technique et financier de la phase 1 du projet (février 2025) et après la fin du projet (Juin 2026). Le rapport d'audit final devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.



Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre l'AFRAT et l'AFD
- le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, en fonction de l'AMI auquel le projet a été déposé et sélectionné, est disponible sur le site de l'AFD
- Conventions entre l'AFRAT et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 1<sup>er</sup> juin 2026
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à l'AFRAT :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

## IX. Traitements des applications

## IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

<b>Critères</b>	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIERE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Emergence du premier réseau de grands itinéraires de randonnée du Moyen-Orient » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 30 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

## X. Envoi des offres



Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : Audit Financier Med Trails Network, impérativement aux adresses suivantes : [camille.marconnet@afrat.com](mailto:camille.marconnet@afrat.com) et [anna.castelnuovo@afrat.com](mailto:anna.castelnuovo@afrat.com) avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le « 01/03/24 »

XI. Annexes

## ANNEXE 1 Budget du Projet

N° projet : CZZ3S93 01 H Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois  Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)	Total dépenses prévisionnel les (convention) (en €)	Dépenses prévisionnel les (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) e) Dépenses prévisionnel les (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) e) Part des dépenses prévisionnel les /total dépenses prévisionnel les (convention) (en %)
<b>1- Immobilier, équipements technique et mobilier</b>				
<i>- Dont immobilier, locaux, terrains, infrastructures.</i>			0	0%
<i>- Dont équipements techniques et véhicules</i>			0	0%
Achat de petit équipement JTA	3 000	3 000	0	0%
Achat de petit équipement LMTA	3 000	3 000	0	0%
Achat de petit équipement PHT	3 000	3 000	0	0%
			0	0%
<i>- Dont logiciel filtrage</i>			0	0%
			0	0%

- Dont mobilier				
			0	0%
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	9 000	9 000	0	0%
<b>2- Frais de services, achats et locations</b>				
- Dont intrants, matières premières, marchandises et autres approvisionnements				
			0	0%
- Dont fournitures et consommables				
Activité 2.1.2 : Achat de consommables pour 9 rencontres de collecte des données	900	900	0	0%
Activité 2.2.1 : Achat de consommables pour 24 sessions de formation "fonds d'appui"	7 200	7 200	0	0%
Activité 3.2.4 : Achat de consommables pour 24 sorties scolaires	4 800	0	4 800	0%
Activité 3.2.5 : Achat de consommables pour 48 journées de formation aux défis du changement climatique	4 800	0	4 800	0%
Achat de consommables de bureau LMTA	3 600	1 800	1 800	0%
Achat de consommables de bureau PHT	1 800	900	900	0%
Frais de carburant JTA	10 800	5 400	5 400	0%
Frais de carburant LMTA	10 188	5 094	5 094	0%
Frais de carburant PHT	11 340	5 670	5 670	0%
			0	0%
- Dont locations hors leasing (salles, véhicules, bureau...)				

Activité 1.2.1 : Location salle pour séminaire et formation AFD	600	600	0	0%
Activité 1.2.3 : Location salle pour le comité annuel en France	600	600	0	0%
Activité 1.2.3 : Location salle pour le comité annuel en Jordanie	600	0	600	0%
Activité 1.2.3 : Location salle pour le comité annuel au Liban	300	0	300	0%
Activité 1.3.4 : Location bus pour l'éductour au Moyen Orient	3 432	0	3 432	0%
Activité 1.3.4 : Location bus pour l'éductour en France	2 000	0	2 000	0%
Activité 2.1.2 : Location salle pour 3 rencontres de collecte des données en Jordanie	600	600	0	0%
Activité 2.1.2 : Location salle pour 3 rencontres de collecte des données au Liban	300		300	0%
Activité 2.1.2 : Location salle pour 3 rencontres de collecte des données en Palestine	840	840	0	0%
Activité 2.2.1 : Location salle pour 10 sessions de formation "fonds d'appui" en Jordanie	2 000	2 000	0	0%
Activité 2.2.1 : Location salle pour 7 sessions de formation "fonds d'appui" au Liban	700	700	0	0%
Activité 2.2.1 : Location salle pour 7 sessions de formation "fonds d'appui" en Palestine	1 960	1 960	0	0%
Activité 3.2.1 :Location salle pour 20 consultations publiques en Jordanie	4 000	4 000	0	0%
Activité 3.2.1 :Location salle pour 14 consultations publiques au Liban	1 400	1 400	0	0%
Activité 3.2.1 :Location salle pour 14 consultations publiques en Palestine	3 920	3 920	0	0%
Activité 3.2.4 : Location bus pour sorties scolaires	6 864	0	6 864	0%
Frais de location bureaux JTA	16 200	8 100	8 100	1%
Frais de location bureaux LMTA	4 800	2 400	2 400	0%
Frais d'électricité LMTA	9 504	4 752	4 752	0%

Frais d'électricité et eau PHT	7 200	3 600	3 600	0%
			0	0%
- Dont frais de documentation, de publication et de diffusion				
			0	0%
- Dont autres achats et services extérieurs (téléphone, internet...)			0	0%
Frais télécommunications (abonnement internet, abonnement téléphonique, hébergement site internet) PHT	1 800	900	900	0%
Frais d'assurances et révision véhicules JTA	6 300	3 150	3 150	0%
Frais d'assurances et révision véhicules LMMA	2 979	1 489	1 490	0%
Frais d'assurances et révision véhicules PHT	4 260	2 130	2 130	0%
			0	0%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	138 587	70 105	68 482	5%
<b>3- Frais d'études, de consultations et de prestations externes (dont audit et évaluation)</b>				
- Dont frais de services spécifiques au projet (gardiennage, entretien, maintenance...)				
Frais d'entretien des bureaux PHT	1 800	900	900	0%
			0	0%
- Dont prestations externes spécifiques au projet (experts honorariés, sous-traitance, études techniques...)				

Activité 1.1.1 : Diagnostic sectoriel et organisationnel par pays et par organisation	72 000	72 000	0	3%
Activité 1.1.2 : Etude de benchmarking	15 000	15 000	0	1%
Activité 1.1.3 : Cartographie en ligne	15 000	15 000	0	1%
Activité 1.2.1 : Intervenant pour formation procédures AFD	2 000	2 000	0	0%
Activité 1.2.2 : Animateur pour l'événement de lancement	1 000	1 000	0	0%
Activité 1.2.3 : Intervenants pour les comités annuels	9 000	3 000	6 000	0%
Activité 1.3.1 : Plan marketing pour le réseau	8 000	8 000	0	0%
Activité 1.3.2 : Outils de promotion	85 000	55 000	30 000	3%
Activité 1.3.4 : Frais de guidage pour l'éductour au Moyen Orient	1 800	0	1 800	0%
Activité 1.3.4 : Frais de guidage pour l'éductour en France	1 250	0	1 250	0%
Activité 2.1.1 : Etude de benchmarking	20 000	20 000	0	1%
Activité 3.1.2 : Etat des lieux des études relatives au changement climatique	30 000	30 000	0	1%
Activité 3.2.3 : Outils de sensibilisation dédiés aux questions environnementales/changement climatique	54 000	54 000	0	2%
Activité 3.2.4 : Frais de guidage pour sorties scolaires	3 600	0	3 600	0%
Activité 3.1.3 : Enquête à destination des randonneurs	20 000	20 000	0	1%
Activité 3.2.5 : Elaboration du programme commun de formation aux défis du changement climatique	5 000	0	5 000	0%
Activité 3.2.5 : Intervenant pour 20 journées de formation aux défis du changement climatique en Jordanie	4 000	0	4 000	0%



Activité 3.2.5 : Intervenant pour 14 journées de formation aux défis du changement climatique au Liban	2 800	0	2 800	0%
Activité 3.2.5 : Intervenant pour 14 journées de formation aux défis du changement climatique en Palestine	2 800	0	2 800	0%
			0	0%
- Dont évaluation externe				
Evaluation externe	31 000	8 000	23 000	1%
- Dont audit externe (obligatoire pour tous les projets)				
Audit externe	30 000	6 000	24 000	1%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	415 050	309 900	105 150	15%
<b>4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet</b>				
Activité 1.2.1 : Frais de repas, transport et hébergement pour le séminaire et la formation	9 120	9 120	0	0%
Activité 1.2.1 : Billets d'avion/frais de voyage pour le séminaire et la formation	5 920	5 920	0	0%
Activité 1.2.2 : Frais de repas, transport et hébergement pour les invités à l'événement de lancement	7 560	7 560	0	0%
Activité 1.2.2 : Billets d'avion/frais de voyage pour les invités à l'événement de lancement	9 580	9 580	0	0%
Activité 1.2.2 : Catering pour l'événement de lancement	2 000	2 000	0	0%
Activité 1.2.3 : Frais de repas, transport et hébergement pour le comité annuel en France	11 400	11 400	0	0%
Activité 1.2.3 : Frais de repas, transport et hébergement pour le comité annuel en Jordanie	15 600	0	15 600	1%
Activité 1.2.3 : Frais de repas, transport et hébergement pour le comité annuel au Liban	10 800	0	10 800	0%

Activité 1.2.3 : Billets d'avion/frais de voyage pour les comités annuels	35 200	17 600	17 600	1%
Activité 1.3.4 : Frais de repas et hébergement pour l'éducteur - 4 jours en Jordanie	5 600	0	5 600	0%
Activité 1.3.4 : Frais de repas et hébergement pour l'éducteur - 4 jours au Liban	7 600	0	7 600	0%
Activité 1.3.4 : Frais de repas et hébergement pour l'éducteur - 4 jours en Palestine	4 400	0	4 400	0%
Activité 1.3.4 : Frais de repas et hébergement pour l'éducteur - 5 jours en France	7 000	0	7 000	0%
Activité 1.3.4 : Billets d'avion pour l'éducteur au Moyen Orient	10 000	0	10 000	0%
Activité 1.3.4 : Billets d'avion/train pour l'éducteur en France	3 000	0	3 000	0%
Activité 1.3.4 : Billets d'entrée pour visites pour l'éducteur au Moyen Orient	1 200	0	1 200	0%
Activité 1.3.4 : Billets d'entrée pour visites pour l'éducteur en France	150	0	150	0%
Activité 2.1.2 : Frais de repas et transport pour 3 rencontres de collecte des données en Jordanie	4 725	4 725	0	0%
Activité 2.1.2 : Frais de repas et transport pour 3 rencontres de collecte des données au Liban	2 700	2 700	0	0%
Activité 2.1.2 : Frais de repas et transport pour 3 rencontres de collecte des données en Palestine	2 250	2 250	0	0%
Activité 2.2.1 : Frais de repas et transport pour 10 sessions de formation "fonds d'appui" en Jordanie	14 000	14 000	0	1%
Activité 2.2.1 : Frais de repas et transport pour 7 sessions de formation "fonds d'appui" au Liban	8 400	8 400	0	0%
Activité 2.2.1 : Frais de repas et transport pour 7 sessions de formation "fonds d'appui" en Palestine	7 000	7 000	0	0%

Activité 2.3.1 : Frais de voyage pour les porteurs de projets pour le village des initiatives en Jordanie	2 190	0	2 190	0%
Activité 2.3.1 : Frais de repas, transport et hébergement pour les porteurs de projets pour le village des initiatives en Jordanie	7 020	0	7 020	0%
Activité 3.2.1 : Frais de repas et transport pour 20 consultations publiques en Jordanie	28 000	28 000	0	1%
Activité 3.2.1 : Frais de repas et transport pour 14 consultations publiques au Liban	11 200	11 200	0	0%
Activité 3.2.1 : Frais de repas et transport pour 14 consultations publiques en Palestine	9 800	9 800	0	0%
Activité 3.2.4 : Frais de repas pour sorties scolaires	18 000	0	18 000	1%
Activité 3.2.5 : Frais de repas et transport pour 20 journées de formation aux défis du changement climatique en Jordanie	42 000	0	42 000	2%
Activité 3.2.5 : Frais de repas et transport pour 14 journées de formation aux défis du changement climatique au Liban	16 800	0	16 800	1%
Activité 3.2.5 : Frais de repas et transport pour 14 journées de formation aux défis du changement climatique en Palestine	14 700		14 700	1%
Frais de déplacement local en France	9 000	4 500	4 500	0%
Frais de mission techniques	84 000	42 000	42 000	3%
Frais de déplacement local en Palestine	1 800	900	900	0%
Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission	429 715	198 655	231 060	16%
5- Activités non ventilables (hors coût RH ou honoraires)				

Activité 1.3.3 : Participer à trois salons internationaux	44 000	20 000	24 000	2%
Activité 2.2.3 : Organiser des échanges d'expériences sur les fonds d'appui à destination des communautés locales	38 160	0	38 160	1%
Activité 3.2.2 : Créer et animer une campagne de sensibilisation	36 000	0	36 000	1%
Frais liés au déploiement de la stratégie de communication	50 000	25 000	25 000	2%
			0	0%
<b>Sous total 5 - Activités non ventilables</b>	<b>168 160</b>	<b>45 000</b>	<b>123 160</b>	<b>6%</b>
<b>6-Ressources Humaines</b> (renvoi à l'Onglet "Répartition RH" à compléter obligatoirement)				
<i>Total Ressources Humaines</i>	900 399	450 199	450 200	33%
<b>Sous total 6 - Ressources Humaines</b>	<b>900 399</b>	<b>450 199</b>	<b>450 200</b>	<b>33%</b>
<b>7- Fonds redistributifs (ne concernent pas les rétrocessions)</b>				
<i>- Dont fonds d'appels à projets</i>				
Activité 2.2.2 : Mise en place des fonds d'appui	300 000	100 000	200 000	11%
			0	0%
<i>- Dont fonds d'urgence (appui juridique...)</i>				
			0	0%
<i>- Dont autres fonds (microcrédit, microgarantie, microparticipation...)</i>				

			0	0%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	300 000	100 000	200 000	11%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)	2 360 911	1 182 859	1 178 052	85%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)	68 335	34 168	34 167	2%
C-Total coûts directs (A+B)	2 429 246	1 217 027	1 212 219	88%
D-Coûts indirects	339 985	170 052	169 933	12%
14 % maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	339 985	170 052	169 933	12%
TOTAL GENERAL (C+D)	2 769 231	1 387 079	1 382 152	100%

N° du projet : CZZ3S93 01 H Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois  Origine des ressources (en €) <i>(à détailler et sigles à expliciter)</i>	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	<b>(automatique)</b> Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	<b>(automatique)</b> Part des ressources prévisionnelles /total ressources prévues (convention) (en %)
<b>1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français</b>				
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	1 800 000	900 000	900 000	65%
Part de la subvention AFD (DPA-OSC) reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1				
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	1 800 000	900 000	900 000	65%
<b>2 - Autres ressources mobilisées</b>				
2.1 - Ressources d'origine privée				
<i>Total des valorisations d'origine privée (cf onglet valorisations)</i>			0	0%
<i>Fonds apportés par l'OSC</i>			0	0%
<i>Autres fonds privés (à détailler)</i>				
<i>Recettes locales (à détailler)</i>				

<i>Partenaires locaux (à détailler)</i>				
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	0	0	0	0%
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale				
<i>Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)</i>			0	0%
<i>Collectivités territoriales françaises (à détailler)</i>				
Région Sud PACA	150 000	75 000	75 000	5%
<i>UE (à détailler)</i>				
Erasmus +	400 000	200 000	200 000	14%
Oxfam Norvège	50 000	50 000	0	2%
Banque Mondiale	369 231	162 079	207 152	13%
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	969 231	487 079	482 152	35%
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	969 231	487 079	482 152	35%
<b>TOTAL GENERAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 769 231</b>	<b>1 387 079</b>	<b>1 382 152</b>	<b>100%</b>
<i>contrôles totaux onglet 'Dépenses'</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Calcul du reliquat AFD	
Part subvention AFD reçue en Tranche 1 (à saisir manuellement)	
Part subvention AFD consommée en Tranche 1 (automatique)	0
Reliquat à consommer en Tranche 2 (automatique)	0
Part subvention AFD reçue en Tranche 2 (à saisir manuellement en Tranche 2 uniquement)	
Part subvention AFD consommée en Tranche 2 (automatique)	0
Montant de la subvention AFD à rembourser en fin de projet dans le cas d'une sous consommation du budget	0



## ANNEXE 2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement

### LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L’auditeur retenu au titre de l’appel d’offre s’engage à réaliser l’ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d’audit final**. Si certains points n’ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d’en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l’audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n’a pas pu être vérifié
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Une réunion de cadrage entre l’auditeur et l’OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L’échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l’auditeur ?		
Avant AMI 2023 : L’échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l’objet de vérifications pour un montant significatif ?		

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
<b>1.1. Modalités du contrôle</b>		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
<b>1.2. Obligations contractuelles</b>		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<b>1.3. Analyse du plan de financement</b>		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		

<p>Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?</p> <p>Si vous avez-vous constaté une variation inférieure ou supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?</p>		
<p>Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure)</li> <li>- les coûts indirects sont plafonnés à 14% des coûts directs du projet</li> </ul>		
<p>Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?</p>		
<p><b>1.4. Vérification du système comptable</b></p>		
<p>Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?</p>		
<p>Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?</p>		

<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?</p>		
<p><b>1.5. Contrôle des dépenses</b></p>		
<p><b><u>Conformité à la législation applicable</u></b></p> <p>- Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</p> <p>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention.</li> <li>▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat).</li> <li>▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ?</li> </ul>		
<p><b><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></b></p> <p>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</p> <p>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</p>		
<p><b><u>Dépenses de personnel</u></b></p> <p>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention ?</p> <p>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de</p>		

<p>paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ?</li> <li>- Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</li> </ul>		
<p><b><u>Voyage et hébergement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ?</li> <li>- Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ?</li> <li>- Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ?</li> <li>- Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ?</li> </ul>		
<p><b><u>Les dépenses d'équipement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité &gt; 10 000 €) ?</li> <li>- Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ?</li> <li>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</li> </ul>		

<p><b><u>Expertises externes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</li> <li>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention?</li> </ul>		
<p><b><u>Taux de change</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié?</li> <li>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</li> <li>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</li> </ul>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

### ANNEXE.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le  
"Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître  
d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup>;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

- 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique [http://www.worldbank.org/debarr<sup>2</sup>](http://www.worldbank.org/debarr2);
- 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
- 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
- ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
  - iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>3</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.



5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
  - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
  - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
  - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
  - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
  - 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions

internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

---

<sup>4</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.